

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 19/02/2026**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	11	12

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mangers  
Le : 23/02/2026  
Et  
Publication ou notification du :  
23/02/2026

L'an 2026, le 19 Février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE DU BOIS s'est réuni à la Salle Associative Camille Montchâtre, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOURGOIN Pascal, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/02/2026.

**Présents** : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia, MOULIN Valérie, OUARDIRHI Roselyne, MM : BLOT Mickaël, CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, FAYOLLE Stéphane, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

**Excusé ayant donné procuration** : Mme GRIGNÉ Valérie à Mme OUARDIRHI Roselyne

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MOULIN Valérie

### 2026-08 – Budget assainissement : vote du budget primitif de l'année 2026

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

**Investissement** :            *Dépenses* : 132 200 €            *Recettes* : 132 200 €  
**Exploitation** :            *Dépenses* : 79 014 €            *Recettes* : 79 014 €

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE le budget primitif du budget Assainissement pour l'année 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En Mairie, le 20/02/2026  
Le Maire  
Pascal BOURGOIN

